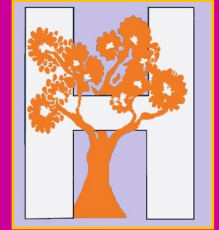




Info-Flash N°118- MARS 2026

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole
35 rue Pasteur 39100 DOLE
Mail : comitedefensehopitauxdole@gmail.com
Site : www.defense-hopitaux-dole.fr



Membre de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité

A L'OCCASION DES PORTES OUVERTES DE L'HÔPITAL, LE COMITÉ VOUS INFORME

FERMETURE DU SERVICE RÉÉDUCATION

Le service de rééducation de l'hôpital Pasteur (26 lits) a fermé le 2 février 2026, après une réorganisation, suite au départ de 2 médecins. 15 lits ont été réaffectés à d'autres services comme la gériatrie (7 lits), la néphrologie (2 lits), la pneumologie (2), la cardiologie (2), la médecine polyvalente (2) avec une perte sèche de 11 lits. Le personnel soignant a été en partie réaffecté à d'autres services. Quant aux rééducateurs, psychologues, et autres intervenants, ils ont dû, pour certains, trouver du travail ailleurs.

Les patients en rééducation après une intervention doivent maintenant se tourner vers des structures sur Arbois, Salins ou Poligny, avec les déplacements et dépenses que cela implique pour eux. La fermeture du service de rééducation se traduit également par un manque de recettes pour le financement de l'hôpital. **Nous demandons sa réouverture.**

LA RÉFECTION DES FAÇADES RENVOYÉE AUX CALENDES GRECQUES !

L'hôpital Pasteur a plus de 50 ans et est devenu une véritable passoire thermique. Les fuites d'eau se multiplient. Il y fait trop frais en hiver et trop chaud en été. Les travaux nécessaires sont sans cesse reportés, au détriment des personnels et des patients. **L'ARS doit d'urgence en assurer le financement !**

Faire payer toujours plus les malades, un déni de solidarité !

Le Premier ministre s'était engagé à ne pas augmenter les franchises médicales (sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports) pour obtenir des députés un vote pour son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. C'est par décret que les augmentations sont passées !

Dès le 1er mars, le forfait journalier hospitalier, somme laissée à la charge des patients hospitalisés au titre des frais d'hébergement et d'entretien, passe de **20 à 23 € par jour**. En cas d'hospitalisation dans un service de psychiatrie, le forfait jusqu'ici à **15 € passe à 17 €**. Le forfait patient urgences (FPU), facturé pour un patient qui passe aux urgences sans être hospitalisé, passe de **19,61 à 23 € !** Comme si les malades étaient responsables de venir aux urgences pour une pathologie ne nécessitant pas d'hospitalisation alors que trouver un médecin en urgence est souvent une gageure. Le forfait patient urgences comme les personnes en affection longue durée, passe **de 8,49 à 9,96 €**.

Au 1er avril, la participation forfaitaire facturée au patient en cas de soins lourds et coûteux, notamment ceux dont le prix dépasse 120 euros, passera de 24 à 32 €. Quant aux Mutuelles, elles sont plus lourdement taxées. Sans compter les **dépassements d'honoraires** qui se multiplient dans le secteur privé, conduisant ceux qui ne peuvent les payer, au renoncement aux soins.

POUR UNE DIRECTION AUTONOME DE L'HÔPITAL

Le directeur de l'hôpital Pasteur est parti en retraite fin janvier. Aucun appel à candidature n'a été publié pour son remplacement. Mais le directeur général du CHU de Besançon propose une direction commune du CHU (ou déléguée). Ce qui lui permettrait de mutualiser un certain nombre de prérogatives (sur les marchés publics, sur le personnel notamment) en faveur du CHU.

Attaché à une direction de plein exercice, le comité de défense des hôpitaux publics de Dole, défend **l'autonomie de notre établissement public de santé, dans l'intérêt des patients, des personnels et de la qualité du service rendu au plus près du territoire.**

Les enjeux pour l'avenir de notre hôpital nécessitent une direction autonome, sur place et à plein temps !

Cette autonomie préservée de notre hôpital ne remet pas en cause le partenariat et la coopération avec le CHU de Besançon tels qu'ils sont prévus et inscrits dans les conventions du GHT (Groupement hospitalier de territoire) Centre Franche Comté. Cela ne saurait être un argument ou un chantage justifiant la perte d'autonomie de notre hôpital.

Nous appelons l'ARS, le Conseil de surveillance et son président à se prononcer en ce sens.





Centre
Hospitalier
Dole

Suite au départ en retraite de son directeur
et chef d'établissement

**LE CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR
DE DOLE A BESOIN**

**D'UNE DIRECTION AUTONOME,
DE PLEIN EXERCICE POUR ASSURER
L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC DE SANTÉ**

**Ce que ne garantit pas une direction commune
avec le CHU de Besançon**

Face à l'inertie des décideurs (ARS, Centre de gestion, décideurs politiques) qui n'ont pas lancé de recrutement pour le poste de directeur de l'hôpital public de Dole, le Comité de défense des Hôpitaux publics a décidé de pallier les graves carences institutionnelles en lançant un avis de recrutement.

**OFFRE
D'EMPLOI**

**Directeur (trice)
Général (e)**

L'HÔPITAL RECRUTE SON DIRECTEUR/SA DIRECTRICE

Représentant légal de l'établissement, le directeur/la directrice gère tous les aspects de son établissement (finances, personnel, gestion, etc.) dans une recherche permanente de qualité .

MISSIONS

Le directeur/la directrice d'hôpital participe à la conception et au pilotage du projet d'établissement en veillant à la bonne organisation des services. Il/elle encadre les services économiques et logistiques, financiers, informatiques et les ressources humaines.

Ces missions générales s'inscrivent dans les valeurs du service public .

Le directeur/La directrice est responsable du fonctionnement de l'établissement et de la continuité de service. Il/elle conduit, la politique générale de l'établissement en cohérence avec la politique de santé sur le territoire, permettant une prise en charge optimale des populations.

Il/elle est le garant du bon fonctionnement et de la performance globale de l'hôpital (gestion des risques, qualité environnementale, sociale et économique...). Il/elle est le responsable légal de l'établissement.

Il/elle a autorité sur l'ensemble des personnels, médicaux et non-médicaux dans le respect des règles déontologiques ou professionnelles qui s'imposent aux professions de santé. Il/elle conduit l'organisation de l'hôpital de manière participative. Il manage des équipes pluridisciplinaires en favorisant le développement des compétences et savoir-faire des personnels dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences. Il/elle veille à la qualité du dialogue social.

Le directeur/La directrice représente l'établissement vis-à-vis des usagers, de leur famille et des personnes de confiance.



Candidatures à adresser au Comité de défense des hôpitaux publics de Dole : comitedefensehopitauxdole@gmail.com qui transmettra au Centre de gestion.